



Trop percu sur mon salaire en debut d'annee

Par **tcheutch**, le **22/11/2008** à **11:24**

Bonjour j'ai reçu un trop percu d'heures de déplacement sur mon salaire de fevrier2008.
Environ 3000 euro de trop.

La comptabilité vient de le remarquer mais ils n'ont encore rien défini.

Or on arrive au mois de decembre, mon net imposable n'est pas modifié.

Y a t-il une date pour laquelle il n'ont plus le droit de me demander le remboursement des 3000 euros.On t il le droit de me demander que je rembourse par mensualité durant l'année 2009 alors que mon nt imposable n'a pas été modifié.

Merci de me répondre.

A bientôt tcheutch

Par **Visiteur**, le **22/11/2008** à **20:11**

bonsoir,

vous avez encore plus d'un mois car la paye de décembre ne sera faite que le 31 décembre ou 2 ou 3 jours avant ou après...

saviez vous que vous aviez touché 3000 euros tort ?